

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents, et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires. TransAlta Corporation fournit des services administratifs généraux à TransAlta Renewables Inc. aux termes d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation. Les employés de TransAlta Corporation qui assurent la prestation de ces services sont tenus de respecter la politique définie de conduite des affaires de TransAlta Corporation. De plus, TransAlta Renewables Inc. a adopté un code de déontologie qui peut être consulté sur le site Web de TransAlta Renewables Inc. (www.transaltarenewables.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des rapports financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta Renewables Inc. sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil. Le comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande le cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.

John Kousinioris
Président

Donald Tremblay
Chef de la direction des finances

Le 22 février 2018

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.

Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. et est établi par la direction selon le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La direction de TransAlta Renewables Inc. est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc.

La direction s'est appuyée sur le cadre de travail de 2013 défini par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. La direction estime que le cadre de travail du COSO de 2013 convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc., car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière repose sur un processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujéti à des erreurs de jugement ou des défaillances. En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies significatives en temps opportun. Cependant, ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Renewables Inc. au 31 décembre 2017 et a conclu qu'il était efficace.

John Kousinioris
Président

Donald Tremblay
Chef de la direction des finances

Le 22 février 2018

Rapport des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Renewables Inc.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de TransAlta Renewables Inc., qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2017 et 2016, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de TransAlta Renewables Inc. aux 31 décembre 2017 et 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Comptables professionnels agréés
Calgary, Canada

Le 22 février 2018

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2017	2016
Produits des activités ordinaires	410	213
Incitatifs gouvernementaux (note 5)	18	19
Produits tirés des contrats de location (note 6)	31	27
Total des produits des activités ordinaires	459	259
Combustible, redevances et autres coûts (note 7)	97	23
Marge brute	362	236
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 7)	83	53
Amortissement	115	79
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	7
Résultats d'exploitation	156	97
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 8)	86	151
Charge d'intérêts nette (note 9)	(58)	(49)
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B	(2)	(142)
Profit (perte) de change	6	(35)
Dépréciation d'un placement (note 8)	(137)	—
Résultat avant impôts sur le résultat	51	22
Charge d'impôts sur le résultat (note 10)	38	21
Résultat net	13	1
Résultat net attribuable :		
Aux porteurs d'actions ordinaires	9	(2)
À la participation ne donnant pas le contrôle (note 11)	4	3
	13	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions) (note 21)	235	223
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,04	(0,01)

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Résultat net	13	1
Autres éléments du résultat global		
Profits (pertes) sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	(1)	(1)
Reclassement en résultat net des (profits) pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	1	1
Actifs financiers disponibles à la vente – variation nette de la juste valeur (note 8)	(171)	39
Reclassement en résultat net du rachat des actifs financiers disponibles à la vente (note 8)	(3)	–
Reclassement en résultat net de la dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente (note 8)	137	–
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(37)	39
Autres éléments du résultat global	(37)	39
Total du résultat global	(24)	40
Total du résultat global attribuable :		
Aux porteurs d'actions ordinaires	(28)	37
À la participation ne donnant pas le contrôle (note 11)	4	3
	(24)	40

Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)	20	15
Créances clients (note 12)	116	87
Charges payées d'avance	2	2
Actifs de gestion du risque (note 12)	1	–
Impôts sur le résultat à recevoir	–	1
Stocks	6	4
	145	109
Immobilisations corporelles (note 13)		
Coût ¹	2 805	2 766
Amortissement cumulé	(936)	(842)
	1 869	1 924
Immobilisations incorporelles (note 14)	103	113
Liquidités soumises à restrictions (note 16)	30	–
Autres actifs (note 15)	35	3
Placements dans des filiales de TransAlta (note 8)	1 437	1 645
Actifs d'impôt différé (note 10)	9	41
Total de l'actif	3 628	3 835
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 12)	41	31
Dividendes à verser (note 21)	59	49
Partie courante de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 17)	2	3
Passifs de gestion du risque (note 12)	4	–
Partie courante du passif au titre des actions de catégorie B (note 20)	–	384
Tranche courante de la dette à long terme (notes 12 et 16)	250	70
	356	537
Dette à long terme (notes 12, 16 et 26)	793	757
Débite convertible (note 19)	–	215
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 17)	42	26
Produits différés (note 18)	8	7
Passifs de gestion du risque (note 12)	–	–
Passifs d'impôt différé (note 10)	232	232
Total du passif	1 431	1 774
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 21)	2 854	2 469
Déficit ¹	(701)	(488)
Cumul des autres éléments du résultat global	8	45
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 161	2 026
À la participation ne donnant pas le contrôle (note 11)	36	35
Total des capitaux propres	2 197	2 061
Total du passif et des capitaux propres	3 628	3 835

1) Retraitement à la période précédente – se reporter aux états des variations des capitaux propres consolidés.

Engagement et éventualités (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 29)

Voir les notes jointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Déficit ¹	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2016	2 469	(488)	45	2 026	35	2 061
Résultat net	—	9	—	9	4	13
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	—	—	(37)	(37)	—	(37)
Total du résultat global	—	9	(37)	(28)	4	(24)
Actions ordinaires émises à TransAlta	385	—	—	385	—	385
Dividendes sur actions ordinaires (note 22)	—	(222)	—	(222)	—	(222)
Distributions aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(3)	(3)
Solde au 31 décembre 2017	2 854	(701)	8	2 161	36	2 197

1) Retraitement de la valeur comptable nette initiale de certaines immobilisations corporelles liées à l'acquisition de la centrale de cogénération de Sarnia de l'exercice précédent.

Voir les notes jointes.

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2015	2 152	(169)	6	1 989	37	2 026
Résultat net	—	(2)	—	(2)	3	1
Autres éléments du résultat global :						
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	—	—	39	39	—	39
Total du résultat global	—	(2)	39	37	3	40
Actions ordinaires émises à TransAlta	152	—	—	152	—	152
Appel public à l'épargne	165	—	—	165	—	165
Acquisition d'actifs canadiens (note 4) ¹	—	(100)	—	(100)	—	(100)
Dividendes sur actions ordinaires	—	(217)	—	(217)	—	(217)
Distributions aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(5)	(5)
Solde au 31 décembre 2016	2 469	(488)	45	2 026	35	2 061

1) Retraitement de la valeur comptable nette initiale de certaines immobilisations corporelles liées à l'acquisition de la centrale de cogénération de Sarnia.

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Activités d'exploitation		
Résultat net	13	1
Amortissement	115	79
Provision pour frais de démantèlement réglés	(1)	—
Désactualisation des provisions (notes 9 et 17)	2	1
Charge d'impôt différé (note 10)	32	16
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B (note 20)	2	142
(Profit latent) perte latente de change	(5)	35
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	1	(1)
Provisions (note 17)	(1)	1
Dépréciation d'un placement (note 8)	137	—
Autres éléments sans effet de trésorerie	12	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations du fonds de roulement	307	275
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 22)	(17)	7
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	290	282
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13)	(38)	(14)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 14)	—	(1)
Prêt à recevoir (note 15)	(38)	—
Produit des rachats de placements dans des filiales	217	—
Placements dans des filiales de TransAlta (note 8)	(233)	(240)
Profit réalisé sur les instruments financiers	12	—
Remboursement du capital sur les placements dans des filiales de TransAlta	43	20
Liquidités soumises à restrictions (note 16)	(30)	—
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	2	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(65)	(241)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) nette des emprunts sur les facilités de crédit	12	(72)
Remboursements du prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens	(13)	—
Frais d'émission de titres de créance	(1)	(2)
Émission de dette à long terme (note 16)	260	159
Remboursements de la dette à long terme (note 16)	(236)	(76)
Rachat de la débenture convertible (note 19)	(215)	—
Produit net tiré de l'émission d'actions ordinaires (note 21)	—	162
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 21)	(212)	(194)
Produit du prêt de TEA (note 16)	194	—
Distributions aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle	(3)	(5)
Divers	(6)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(220)	(28)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	20	15
Intérêts au comptant reçus sur le placement en APOR	47	42
Dividendes au comptant reçus au titre des placements dans des filiales de TransAlta	29	90
Impôts sur le résultat au comptant payés	5	5
Intérêts au comptant payés	50	46

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Renseignements sur la société

A. Création de la société

TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables» ou la «société») a été constituée en société le 28 mai 2013 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été créée pour détenir un portefeuille de centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel et d'autres infrastructures. La société est une filiale à participation majoritaire de TransAlta Corporation («TransAlta»). Le siège social de la société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers dérivés qui sont présentés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers et qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires pour une présentation fidèle des résultats. Les résultats de la société sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques annuelles. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. Inversement, les vents sont plus forts généralement durant les mois froids d'hiver et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Toutes les informations financières présentées dans les tableaux en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près, à moins d'indication contraire.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés a été reçue du conseil d'administration (le «conseil») le 22 février 2018.

2. Principales méthodes comptables

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie. Les ventes d'électricité sont comptabilisées : i) au moment de la production et de la livraison à l'acquéreur comme évaluées au point d'interconnexion avec le réseau de transport, ii) lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, iii) lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la société et iv) lorsque les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les ventes d'éléments écologiques sont comptabilisées au moment de la livraison à l'acquéreur. Les éléments écologiques sont des certificats d'énergie renouvelable et des compensations des émissions de carbone, ou d'autres instruments négociables ou pouvant être vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et autres non liées à l'énergie de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Dans certaines situations, un contrat d'achat d'électricité («CAÉ») peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments non visés par des contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme il est mentionné ci-dessus. Les produits associés à des contrats de location sont comptabilisés comme il est mentionné à la note 2 O).

Le revenu de dividendes tiré des placements est comptabilisé dès que le droit de recevoir le paiement est établi, habituellement au moment où les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration de l'entité qui les verse. Les dividendes considérés comme un remboursement de capital sont comptabilisés en réduction du coût du placement donné.

Le produit d'intérêts tiré des actifs financiers classés à titre de prêts et créances est comptabilisé au fil du temps en fonction de l'encours du capital et des taux d'intérêt déclarés applicables. Le produit tiré des honoraires sur les garanties est également comptabilisé au fil du temps en fonction de la période et des montants pour lesquels la garantie est fournie.

B. Écarts de conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les transactions libellées en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits ou pertes de change qui en découlent sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

C. Instruments financiers et couvertures

I. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, notamment les instruments dérivés et certains instruments dérivés non financiers, sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés lorsque la société devient partie au contrat. Tous les instruments financiers, sauf certains contrats de dérivés non financiers qui respectent les exigences de la société en matière d'utilisation à ses propres fins, sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend du classement de l'instrument financier, soit détenu à la juste valeur par le biais du résultat net, disponible à la vente, détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Le classement de l'instrument financier est déterminé à la date de mise en place en fonction de la nature de l'instrument financier et de son utilisation.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés ou désignés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances, et les autres passifs financiers, sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente consistent en des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme tels ou qui n'ont pas été classés à titre d'autres types d'actifs financiers, et sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués au coût si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation sur une base régulière ainsi qu'à chaque date de clôture. Il peut y avoir une dépréciation si un événement générateur de pertes influe sur la recouvrabilité de l'actif financier. Parmi les facteurs pouvant indiquer un événement générateur de pertes et une dépréciation correspondante, notons par exemple un débiteur qui éprouve des difficultés financières considérables ou qui se trouve en situation réelle (ou probable) de faillite ou de restructuration financière. En outre, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, comparativement au coût, d'un actif financier classé comme disponible à la vente peut être un indicateur de dépréciation. La valeur comptable des actifs financiers est réduite pour refléter les pertes de valeur au moyen d'un compte de correction de valeur, et la perte est comptabilisée dans le résultat net.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les instruments dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers et qui n'ont pas à être comptabilisés à la juste valeur sont traités et comptabilisés comme des instruments dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et si le contrat n'est pas évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés et d'autres dérivés sont comptabilisées en résultat net, sauf celles ayant trait à la partie efficace des instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, lesquelles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers, comme les instruments d'emprunt, sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'instrument financier. La société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

II. Couvertures

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de la juste valeur ou une couverture de flux de trésorerie. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielle décrivant la relation de couverture et s'il est prévu que la couverture sera hautement efficace sur une base continue. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques comptabilisés, ou à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues hautement probables.

La société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ne sont pas satisfaits ou que la société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie sont efficaces si les flux de trésorerie des instruments dérivés sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et si l'échéancier est similaire. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur de chaque instrument dérivé sont incluses dans l'évaluation de l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont satisfaites, la juste valeur des couvertures est comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, ou la variation de la juste valeur est présentée dans les autres éléments du résultat global. Au moment du règlement, les profits ou les pertes découlant de ces instruments dérivés sont comptabilisés dans le résultat net au cours de la même période et au même poste des états financiers que le risque couvert, ou dans le coût de l'actif acquis si la couverture a trait à un actif non financier. Si la comptabilité de couverture est abandonnée, les montants comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Les profits ou les pertes sur les instruments dérivés qui sont classés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés en résultat net si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue ait lieu au cours de la période indiquée dans la documentation sur la couverture.

D. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

E. Stocks

I. Crédits d'émission

Les crédits et quotas d'émission achetés sont comptabilisés comme stocks au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les crédits consentis à la société ou générés en interne ne sont pas comptabilisés.

II. Pièces, matériaux et fournitures

Les pièces, matériaux et fournitures sont comptabilisés au plus faible du coût, évalué selon la méthode de la moyenne mobile, et de la valeur nette de réalisation.

F. Immobilisations corporelles

L'investissement de la société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement et de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable.

Le coût des pièces de rechange amortissables est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié tout au long du cycle de vie des centrales hydroélectriques est effectué à intervalles réguliers, et comprend l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes. Les coûts engagés sont incorporés dans le coût de l'actif au cours de la période où les activités d'entretien ont lieu et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'à la prochaine activité d'entretien. Les dépenses de remplacement de composantes engagées sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant.

Un élément des immobilisations corporelles ou une composante est décomptabilisé au moment de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif est inclus dans le résultat net lorsque celle-ci survient.

La durée d'utilité de chaque composante des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles peuvent être amorties si l'entité s'attend à pouvoir utiliser l'actif, soit, en général, au commencement des activités commerciales. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés au moins une fois par année et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actifs, se présente comme suit :

Production d'énergie hydroélectrique	De 30 à 50 ans
Production d'énergie éolienne	De 3 à 30 ans
Production de gaz	De 2 à 30 ans
Pièces de rechange amortissables et autres	De 2 à 30 ans

La société inscrit à l'actif les coûts d'emprunt sur le capital investi dans des projets en construction (voir la note 2 K). Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt inscrits à l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

G. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente ou aux avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans le poste Amortissement des comptes de résultat consolidés.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective.

Les immobilisations incorporelles comprennent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs fixes plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	De 2 à 7 ans
Contrats de vente d'électricité	De 5 à 20 ans

H. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un indice que des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ont subi une perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible, mais plutôt une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, qui surviennent au cours d'une période et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont posés et formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, nous faisons une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de sortie ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. Pour déterminer la juste valeur, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération. Si aucune transaction ne peut être identifiée, un modèle d'évaluation approprié, comme les flux de trésorerie actualisés, est utilisé. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession in fine. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif, une perte de valeur de l'actif est comptabilisée en résultat net, et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. En pareil cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée, et la perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté. Si une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

I. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est l'impôt à payer ou à recevoir prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et tout ajustement des impôts sur le résultat au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins de l'information financière et la valeur fiscale utilisée (différences temporaires). L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui sont censés être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorbent, d'après les lois fiscales qui sont adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt, dans la mesure où il est probable que de telles pertes pourront être déduites des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'économie d'impôts sur le résultat connexe sera réalisée.

J. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite découle des actions d'une entité lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a, par conséquent, créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation des dépenses requises pour régler l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation, et est réévalué à la fin de chaque période. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actualisée au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état de toutes les centrales à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre en état le site. Pour certaines centrales hydroélectriques, la société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures. La provision initiale pour frais de démantèlement est comptabilisée à sa valeur actualisée lorsque le démantèlement a lieu. Chaque date de clôture, la société détermine la valeur actualisée de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La société comptabilise la provision initiale pour frais de démantèlement et de remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions à la fin de la période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 F)). La désactualisation de la valeur actualisée nette est imputée au résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêts nette.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net. La désactualisation de la valeur actualisée nette est imputée au résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêts nette.

K. Coûts d'emprunt

La société inscrit à l'actif les coûts d'emprunt qui sont directement imputables aux emprunts généraux contractés aux fins de la construction d'actifs qualifiés ou qui y sont liés. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés et qui comprennent en général des centrales ou d'autres actifs qui sont construits sur des périodes de plus de 12 mois. Les coûts d'emprunt considérés comme directement imputables sont ceux qui auraient pu être évités si les dépenses relatives aux actifs qualifiés n'avaient pas été faites. Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût de la composante de l'immobilisation corporelle connexe. L'incorporation dans l'actif des coûts d'emprunt prend fin lorsque les activités nécessaires à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation sont pratiquement terminées.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

L. Participation ne donnant pas le contrôle

Une participation ne donnant pas le contrôle découle d'un accord contractuel conclu entre la société et une autre partie, en vertu duquel l'autre partie fait l'acquisition d'une participation dans un actif ou une activité en particulier, et la société conserve le contrôle.

Après l'acquisition, la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle est augmentée ou diminuée de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des variations subséquentes de capitaux propres et des paiements faits aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué à la participation ne donnant pas le contrôle même si cela donne lieu à un solde négatif.

M. Partenariats

Un partenariat est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les partenariats de la société sont généralement classés comme des entreprises communes.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les deux parties ou plus qui exercent un contrôle sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. En général, chaque partie a droit à une quote-part de la production générée par l'actif et assume une quote-part convenue des charges engagées au titre de l'entreprise commune. La société présente sa participation dans les entreprises communes dans ses états financiers consolidés en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle et en comptabilisant les actifs, les passifs, les produits et les charges au titre de sa participation dans l'entreprise commune à l'égard de laquelle elle exerce un droit.

N. Incitatifs gouvernementaux

Les incitatifs gouvernementaux sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société respectera les conditions rattachées aux incitatifs et que les incitatifs seront reçus. Lorsque l'incitatif est lié à une charge ou un produit, il est comptabilisé en résultat net au cours de la même période pendant laquelle les coûts ou les produits connexes sont comptabilisés. Lorsque l'incitatif est lié à un actif, il est comptabilisé en réduction de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et comptabilisé en résultat comme une réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

O. Contrats de location

Un contrat de location est un accord en vertu duquel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Les CAÉ peuvent contenir des contrats de location ou être considérés comme tels si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif spécifique (p. ex., une centrale) et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif.

Si la société détermine que les dispositions d'un CAÉ contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont conservés par la société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité. Le produit locatif tiré des contrats de location simple, y compris du loyer conditionnel, est comptabilisé sur la durée de l'accord et est pris en compte dans les produits des activités ordinaires aux comptes de résultat consolidés. Un loyer conditionnel peut survenir lorsque le paiement contractuel, dont le montant n'est pas fixe, est établi en fonction d'un critère comme le degré d'utilisation ou la production.

P. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

La société n'a pas d'instrument dilutif ou potentiellement dilutif.

Q. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements, et les écarts pourraient s'avérer importants.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation ou la performance financières de la société.

Les jugements importants et les sources d'incertitude de mesure qui en résultent sont décrits ci-après :

I. Influence notable en vertu des actions privilégiées reflet

La société a investi dans des actions privilégiées de filiales de TransAlta qui versent des dividendes selon certains résultats financiers d'autres filiales de TransAlta qui font l'objet d'un suivi. Selon les IFRS, l'entité détenant une participation de 20 % est présumée exercer une influence notable sur l'entité émettrice. Une influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

En vertu de son placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, laquelle fait le suivi des résultats financiers de TransAlta Wyoming Wind LLC, la société détient 25 % des droits de vote de cette filiale. Dans le cas où aucun dividende n'a été versé dans les six mois suivant la date à laquelle la formule de versement aurait fixé le paiement, et pendant la période au cours de laquelle ces montants demeurent impayés, la Société aura le droit de nommer 75 % des administrateurs.

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta, laquelle fait le suivi des résultats financiers de TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd. («TEA»), ne confère pas à la société de droits de vote à moins que la filiale ne fasse défaut de verser quatre dividendes trimestriels aux dates auxquelles ils devraient être payés selon la formule de versement, qu'ils soient consécutifs ou non, et qu'ils aient été ou non déclarés. Par la suite, mais seulement tant qu'un dividende demeure en souffrance, la société a le droit d'élire 30 % des administrateurs de la filiale. La convention de placement procure à la société le droit de consulter l'information financière et d'obtenir davantage de protections contre les changements défavorables apportés à la structure d'exploitation et financière de TEA grâce aux engagements postérieurs à la clôture.

La société a déterminé qu'elle n'exerce pas une influence notable sur les filiales de TransAlta compte tenu du bloc d'actions avec droit de vote que détient TransAlta. En conséquence, il a été établi que ces placements constituaient des actifs financiers.

II. Dividendes considérés comme un revenu ou comme un remboursement de capital

La société touche des dividendes au titre de son placement dans des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TEA, des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent le résultat, des distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC et, en 2016, des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés des actifs canadiens. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur, à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. Au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2016, la société a établi qu'une tranche du dividende gagné sur les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés des actifs canadiens a constitué un remboursement de capital. Aux troisième et quatrième trimestres de 2017, la société a déterminé que le dividende gagné sur les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA a constitué un remboursement de capital.

III. Juste valeur des instruments financiers

La société a eu recours à des instruments financiers et à des dérivés qui sont comptabilisés à la juste valeur, les variations initiales et ultérieures de la juste valeur ayant une incidence sur le résultat et les autres éléments du résultat global présenté au cours de la période où la variation a lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des dérivés sont classées dans trois niveaux.

Les justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. Ces niveaux de la juste valeur sont présentés et décrits de manière plus détaillée à la note 12. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés de la société sont classées dans le niveau III, car les techniques ou modèles d'évaluation internes utilisés pour établir leur juste valeur reposent sur des hypothèses non observables importantes. Le calcul de la juste valeur de ces contrats peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les produits d'exploitation, les coûts, les taux d'actualisation et les options de gestion. L'estimation des justes valeurs n'est pas nécessairement représentative des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché.

IV. Consolidation des unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills («parc éolien de Kent Hills»)

En vertu des IFRS, la société est tenue de consolider toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle. La société consolide le parc éolien de Kent Hills à titre de filiale. Au 31 décembre 2016, le parc éolien de Kent Hills était assujéti à une convention de coentreprise, mais n'était pas une entité constituée en société. Au 31 décembre 2016, la société avait déterminé que le parc éolien de Kent Hills était une entité, puisqu'il était suffisamment isolé pour être considéré comme une entité réputée distincte. Le parc éolien de Kent Hills était considéré comme étant isolé, car ses actifs, ses passifs et ses résultats d'exploitation étaient distincts de ceux de la société et que la convention de coentreprise indiquait comment il devait être géré. En septembre 2017, la société et le partenaire ne détenant pas le contrôle du parc éolien de Kent Hills ont constitué une société en commandite qui détient les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills et le projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. La participation dans la société en commandite est respectivement de 83 % et 17 %. La société, du fait qu'elle contrôle Kent Hills Wind LP au moyen de sa participation de 83 %, est tenue de consolider les comptes de cette dernière.

V. Dépréciation des immobilisations corporelles

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la sortie, il faut utiliser les informations sur les transactions de tiers pour des actifs similaires et, s'il n'existe pas d'informations disponibles, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée d'après la valeur actuelle des meilleures estimations de la direction des flux de trésorerie futurs fondés sur l'utilisation courante et la condition actuelle de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner sur 25 à 50 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle de la centrale. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur l'imputation pour dépréciation estimée, laquelle incidence pourrait être importante. Tous les actifs de production de la société sont visés par les CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ conclus avec diverses parties.

VI. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement aux fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'interprétations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

VII. Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

La société comptabilise une provision au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 J) et à la note 17. La provision initiale pour frais de démantèlement et ses variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au calendrier et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

VIII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

IX. Dépréciation de placements

En ce qui a trait aux placements dans des filiales comptabilisés à la juste valeur ou au coût, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un indice que le placement peut avoir subi une perte de valeur. En pareil cas, la société estime la valeur recouvrable du placement.

Un indice de dépréciation peut exister dans le cas d'une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale ou d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation.

Lorsque les variations de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective que l'actif a subi une perte de valeur, la perte de valeur qui avait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans le résultat net à titre d'ajustement de reclassement, même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé.

3. Modifications comptables

A. Modifications comptables futures

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2017 et que la société n'a pas encore appliquées comprennent l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Dans le cadre de chaque plan de mise en œuvre, une équipe de projet centralisée a été formée pour gérer les activités du projet. Un comité des parties prenantes a été créé afin de surveiller le processus de mise en œuvre et est constitué de personnes exerçant des fonctions pertinentes et représentant les unités fonctionnelles appropriées.

I. IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, au terme de la phase portant sur la dépréciation du projet visant la réforme de la comptabilisation des instruments financiers et le remplacement de la Norme comptable internationale («IAS») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9 comprend des indications sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers (c.-à-d. la comptabilisation des pertes de crédit) et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La société appliquera l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

Selon les exigences en matière de classement et d'évaluation, les actifs financiers doivent être classés et évalués soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, selon le modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Les exigences de classement pour les passifs financiers sont les mêmes que dans l'IAS 39. Les exigences selon l'IFRS 9 traitent du problème de la volatilité du résultat net découlant du choix posé par un émetteur d'évaluer certains passifs à la juste valeur et requièrent que la part de la variation de la juste valeur découlant des changements dans le risque de crédit propre à l'entité soit présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Le nouveau modèle général de comptabilité de couverture vise à être plus simple et à mettre davantage l'accent sur la façon dont une entité gère ses risques. Il remplace l'exigence de l'IAS 39 d'effectuer un test de l'efficacité par le principe de relation économique, et élimine l'exigence d'évaluer l'efficacité de la couverture de manière rétrospective.

Les nouvelles exigences pour la dépréciation des actifs financiers introduisent un modèle de dépréciation des pertes attendues, selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées en temps opportun. Les dispositions sur la dépréciation de l'IAS 39 se fondent sur un modèle de pertes subies, selon lequel les pertes de crédit ne sont comptabilisées que lorsque des indications d'un événement déclencheur sont présentes.

En ce qui concerne l'IFRS 9, la société a terminé son évaluation des incidences de l'IFRS 9, dont les résultats sont les suivants :

- Classement et évaluation :
 - Une modification relevée relative au classement entraînera un ajustement significatif du bilan d'ouverture relatif au placement de la société dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée à TEA. L'ajustement transitoire donnera lieu au reclassement du montant de 137 millions de dollars qui passera des résultats non distribués au cumul des autres éléments du résultat global, lequel découle de la dépréciation des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA en 2017. En vertu de l'IFRS 9, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. La société a l'intention de se prévaloir du choix donné par l'IFRS 9 de continuer à comptabiliser les variations de la juste valeur de ce placement en instruments de capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global plutôt que par le biais du résultat net.
 - Une modification relevée relative à l'évaluation devrait entraîner un ajustement de 4 millions de dollars du bilan d'ouverture. Le placement de la société en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée à Wyoming Wind LLC doit être comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9, plutôt qu'au coût selon les dispositions de l'IAS 39. La société a l'intention de se prévaloir du choix donné par l'IFRS 9 de comptabiliser les variations de la juste valeur de ce placement en instruments de capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global plutôt que par le biais du résultat net.
- Dépréciation : L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues, plutôt que sur les pertes subies selon les dispositions de l'IAS 39. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La société a conclu qu'aucun ajustement significatif au titre des pertes de crédit attendues n'est requis dans le cadre de la transition à l'IFRS 9.
- Comptabilité de couverture : La société a choisi de ne pas appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 à ses relations de couverture lors du passage à l'IFRS 9. Par conséquent, elle applique de manière prospective les dispositions de l'IFRS 9 et a passé en revue la documentation de ses relations de couverture afin de confirmer que tous les critères de couverture admissibles ont été respectés conformément à l'IFRS 9.
- En vertu de l'IFRS 9, la société ne retraitera pas les chiffres des périodes antérieures pour refléter les incidences mentionnées ci-dessus.

II. IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplace les directives existantes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires par un modèle de comptabilisation global et unique. Le modèle précise qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires au moment du transfert des biens ou des services promis aux clients selon un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. En avril 2016, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 15 afin de clarifier les éléments suivants : identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire, licences de propriété intellectuelle et mesures de simplification de transition. L'IFRS 15, dans sa version modifiée, doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La société appliquera l'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne l'IFRS 15, la société a terminé l'analyse et l'évaluation de la comptabilisation de ses sources de produits et des contrats sous-jacents avec des clients. Les produits des activités ordinaires de la société inclus dans le champ d'application de l'IFRS 15 sont essentiellement tirés de la vente d'énergie et d'éléments écologiques en vertu de contrats à long terme. L'IFRS 15 requiert l'application d'une méthode à cinq étapes visant à déterminer à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés et à quel montant. La méthode précise que les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés lorsqu'une entité transfère le contrôle de biens ou de services à un client (ou à mesure qu'elle le fait) au montant auquel l'entité s'attend à avoir droit. Si certains critères sont respectés, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement, de manière à refléter la progression du transfert par l'entité; ou à un moment précis, lors du transfert du contrôle à un client.

La société a choisi d'utiliser la méthode de transition rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les périodes comparatives présentées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date ne seront pas retraitées. La société comptabilisera plutôt l'incidence cumulative de la première application de la norme dans les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

La société a conclu qu'aucune modification significative à ses méthodes courantes de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients n'est requise.

III. IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, laquelle remplace les lignes directrices des IFRS pour les contrats de location. Selon les lignes directrices actuelles, les preneurs doivent déterminer si le contrat de location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple selon des critères précis. Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés, tandis que les contrats de location simple ne le sont pas. Selon l'IFRS 16, les preneurs doivent comptabiliser un passif au titre du contrat de location et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. Les preneurs pourront appliquer une exemption facultative leur permettant de ne pas comptabiliser certains contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur. Pour les bailleurs, la comptabilisation est demeurée essentiellement la même. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise pourvu que l'IFRS 15 soit appliquée au même moment. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée. La société appliquera l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La société est en voie d'achever son évaluation initiale de la portée de l'IFRS 16 et a élaboré un plan de projet détaillé. La plupart des travaux dans le cadre du plan de mise en œuvre de cette norme devraient avoir lieu du milieu à la fin de 2018. Il est encore trop tôt pour estimer de façon fiable l'incidence qu'aura l'IFRS 16 sur les états financiers et l'information financière de la société.

4. Événements importants

A. 2017

Centrale de South Hedland et conversion des actions de catégorie B

Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service et la société a, le 1^{er} août 2017, converti les 26,1 millions d'actions de catégorie B détenues par TransAlta en 26,4 millions d'actions ordinaires. Les actions de catégorie B ont été converties à un ratio supérieur à 1:1, car les coûts liés à la construction et à la mise en service du projet étaient inférieurs au montant convenu par la société et TransAlta aux termes de la convention d'apport modifiée datée du 26 juillet 2017. À la date de conversion, la valeur comptable du passif au titre des actions de catégorie B de 385 millions de dollars a été décomptabilisée, et les actions ordinaires émises à la conversion ont été comptabilisées au même montant.

Le 1^{er} août 2017, Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») a indiqué à TransAlta qu'à son avis, la centrale de South Hedland ne respectait pas encore les critères de rendement requis en vertu du CAÉ conclu entre FMG et TransAlta. Selon TransAlta, tous les critères établissant que les activités commerciales avaient commencé aux termes du CAÉ de la centrale de South Hedland étaient pleinement respectés. Horizon Power, entreprise de services publics locale qui achète la majorité de la production d'énergie solaire de la centrale, a confirmé sans débat qu'un niveau d'activité commerciale avait été atteint. Le 13 novembre 2017, FMG a signifié un avis alléguant la résiliation du CAÉ. De l'avis de TransAlta, la résiliation du contrat est invalide. TransAlta continue de facturer à FMG la capacité mensuelle conformément aux modalités du contrat.

Projet du parc éolien de Kent Hills

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la société a conclu un contrat à long terme avec Énergie NB en vue de la vente de la totalité de l'énergie produite grâce à une capacité de production supplémentaire de 17,25 MW provenant du projet du parc éolien de Kent Hills. Parallèlement, l'échéance du contrat avec Énergie NB relativement à l'unité 1 du parc éolien de Kent Hills a été reportée de 2033 à 2035 afin qu'elle corresponde à celles des projets des unités 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills.

Il s'agit d'un projet d'expansion de l'actuel parc éolien de Kent Hills de la société qui permettra d'accroître la capacité de production de la centrale à environ 167 MW. Dans le cadre du processus réglementaire, la société a présenté une étude d'impact sur l'environnement à la province du Nouveau-Brunswick en septembre 2017. La société s'attend à amorcer la construction du projet au printemps 2018.

Clôture d'un financement de projet de 260 millions de dollars

Le 2 octobre 2017, la société a réalisé un placement d'obligations d'environ 260 millions de dollars, garanti entre autres par une charge de premier rang sur tous les actifs de Kent Hills Wind LP, une filiale de la société. Les obligations sont amortissables et portent intérêt à un taux annuel de 4,454 %, le capital et les intérêts étant payables trimestriellement jusqu'à l'échéance le 30 novembre 2033. Le produit tiré du financement servira à financer en partie le projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills et le produit restant, déduction faite du montant de 30 millions de dollars détenu dans un compte de réserve pour la construction, sera distribué parmi les partenaires du projet du parc éolien de Kent Hills.

Facilité de crédit consortiale

Le 24 juillet 2017, la société a conclu une facilité de crédit consortiale totalisant 500 millions de dollars aux termes de laquelle la société peut emprunter ou émettre des lettres de crédit. L'entente est pleinement consentie pour quatre ans et vient à échéance en 2021. Le maintien de l'accès à la facilité est assujéti au respect de diverses clauses restrictives habituelles. Dans le cadre de la conclusion de la nouvelle facilité de crédit, la facilité de crédit de 350 millions de dollars consentie par TransAlta a été annulée.

Rachat de la centrale de Solomon

Le 1^{er} août 2017, TransAlta a reçu un avis selon lequel FMG comptait racheter la centrale de Solomon de TEC Pipe Pty Ltd., filiale en propriété exclusive de TransAlta, pour un montant d'environ 335 millions de dollars américains. La société détient une participation financière dans les flux de trésorerie de la centrale de Solomon (se reporter à la note 8 pour plus d'information). FMG a réalisé l'acquisition de la centrale de Solomon le 1^{er} novembre 2017, et TEC Pipe Pty Ltd. a reçu un montant de 325 millions de dollars américains de FMG dans le cadre de la transaction. FMG a retenu le solde du prix d'acquisition. De l'avis de TransAlta, ce montant ne devrait pas être retenu, et TransAlta prend les mesures nécessaires pour recouvrer la totalité ou une partie importante de ce montant auprès de FMG.

TEA a utilisé une partie du produit tiré de la résiliation du CAÉ de Solomon afin de racheter 179 millions de dollars d'actions privilégiées obligatoirement rachetables («APOR») et 39 millions de dollars d'actions privilégiées de TEA (se reporter à la note 8 pour plus d'information). En outre, la société a effectué un emprunt de 199 millions de dollars australiens auprès de TEA. L'emprunt est remboursable à vue ou au 31 décembre 2018, selon la première occurrence (se reporter à la note 16 pour plus d'information).

La société a utilisé le produit tiré de la vente pour rembourser la facilité de crédit qui a servi à financer l'aménagement de la centrale de South Hedland ainsi que la débenture convertible de 215 millions de dollars émise à TransAlta.

Rachat anticipé de débentures

Le 27 septembre 2017, la société a émis un avis selon lequel elle procédera au rachat anticipé de toutes les débentures non garanties émises par sa filiale, Canadian Hydro Developers, Inc., le 12 octobre 2017, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,3 %. Les débentures devaient venir à échéance en juin 2018. Le 12 octobre 2017, la société a procédé au rachat des débentures non garanties moyennant le versement d'un montant de 201 millions de dollars, composé d'un capital de 191 millions de dollars, d'une prime de rachat anticipé de 6 millions de dollars et d'intérêts à payer de 4 millions de dollars. Une perte sur le rachat anticipé de 6 millions de dollars a été comptabilisée et incluse dans la charge d'intérêts nette.

B. 2016**Clôture d'un financement de projet de 159 millions de dollars**

Le 3 juin 2016, la filiale en propriété exclusive indirecte de la société, New Richmond Wind L.P. (l'«émetteur»), a réalisé un placement d'obligations d'environ 159 millions de dollars, qui est garanti par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur. Les obligations sont amortissables, portent intérêt à un taux de 3,963 % payable semestriellement et viennent à échéance le 30 juin 2032. Le produit net tiré du financement a été utilisé pour rembourser la dette arrivant à échéance d'une filiale, pour rembourser la dette intersociétés avec TransAlta et pour financer la construction de la centrale de South Hedland en Australie.

Renouvellement du contrat d'Akolkolex

Au cours du deuxième trimestre de 2016, la société a conclu le processus de renouvellement de contrat à l'égard de la centrale hydroélectrique d'Akolkolex d'une capacité de 10 MW et exécuté un contrat de 30 ans avec BC Hydro, qui a reçu l'approbation des autorités de réglementation en janvier 2017.

Placement dans la centrale de cogénération de Sarnia, le parc éolien Le Nordais et la centrale hydroélectrique de Ragged Chute

Le 6 janvier 2016, la société a acquis une participation financière fondée sur les flux de trésorerie de la centrale de cogénération de Sarnia, du parc éolien Le Nordais et de la centrale hydroélectrique de Ragged Chute (les «actifs

canadiens») pour une valeur combinée d'environ 540 millions de dollars. Les actifs canadiens consistent en des actifs de production d'électricité d'environ 611 MW en grande partie assujettis à des contrats situés en Ontario et au Québec. Le placement de la société consistait en l'acquisition d'actions privilégiées reflétant d'une filiale de TransAlta qui lui procurait une participation financière fondée sur les flux de trésorerie correspondant plus ou moins aux résultats distribuables nets sous-jacents des entités qui détiennent les actifs canadiens. L'opération a été annoncée le 23 novembre 2015.

En contrepartie, la société a remis à TransAlta un montant en trésorerie de 173 millions de dollars, émis 15 640 583 actions ordinaires d'une valeur de 152 millions de dollars, et émis une débenture subordonnée non garantie convertible d'une valeur de 215 millions de dollars, comme il est décrit à la note 19.

La société a financé la contrepartie en espèces du prix d'achat principalement au moyen d'un placement visant 17 692 750 reçus de souscription à un prix de 9,75 \$ par reçu de souscription. À la clôture de la transaction, chaque porteur de reçus de souscription a reçu une action ordinaire de la société et un équivalent de dividendes en espèces de 0,07 \$ par reçu de souscription détenu. Par conséquent, la société a émis 17 692 750 actions ordinaires et versé un équivalent de dividendes totalisant 1 million de dollars. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 8 millions de dollars, déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 2 millions de dollars.

Le 30 novembre 2016, la société a acquis une participation directe dans les actifs canadiens auprès d'une filiale de TransAlta moyennant un prix d'achat de 520 millions de dollars et les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés des actifs canadiens ont été rachetées par la filiale émettrice de TransAlta à leur juste valeur de 520 millions de dollars. Le rachat des actions privilégiées et l'acquisition de la participation directe dans les actifs canadiens ont fait l'objet d'une entente de compensation qui n'a entraîné aucun paiement en trésorerie. La société a également acquis le fonds de roulement et certaines pièces de rechange amortissables totalisant 19 millions de dollars, financés par l'émission d'un prêt ne portant pas intérêt (voir la note 16).

L'acquisition des actifs canadiens a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun, puisque TransAlta détenait le contrôle des actifs canadiens avant et après l'acquisition par la société. L'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, exige que les acquisitions soient comptabilisées à la juste valeur, mais elle ne fournit pas d'indications pour les opérations sous contrôle commun. Selon les pratiques établies d'application des IFRS, les opérations sous contrôle commun sont généralement comptabilisées selon la méthode de la juste valeur ou de la fusion d'intérêts communs (méthode axée sur la valeur comptable). La société a appliqué la méthode de la fusion d'intérêts communs pour comptabiliser les actifs canadiens acquis, conformément aux méthodes comptables préétablies. Les actifs et les passifs des actifs canadiens ont été comptabilisés à la valeur comptable inscrite dans les livres de TransAlta au 30 novembre 2016, et non à leur juste valeur. Par conséquent, la société a porté en réduction des résultats non distribués un montant de 94 millions de dollars correspondant à la différence entre le produit et la valeur comptable des actifs canadiens.

Les résultats d'exploitation découlant de l'acquisition des actifs canadiens ont été compris dans les comptes de résultat consolidés de la société à titre prospectif à compter de la date de l'acquisition, le 30 novembre 2016, et les états financiers comparatifs de la période antérieure n'ont pas été retraités.

5. Incitatifs gouvernementaux

Certaines des centrales éoliennes et hydroélectriques de la société sont admissibles à des incitatifs en vertu du Programme d'encouragement à la production éolienne ou du Programme d'encouragement à l'électricité renouvelable ÉcoÉnergie parrainé par le gouvernement du Canada, qui favorise le développement de projets de production d'énergie non polluante au Canada. Les centrales admissibles reçoivent des incitatifs déterminés pour chaque kilowattheure d'énergie produit, et ce, pour une durée d'au plus dix ans à compter de la date de mise en service.

6. Produits tirés des contrats de location

Plusieurs des contrats d'achat d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique de la société liés à la vente d'électricité respectent les critères des contrats de location simple, en vertu desquels la société est le bailleur et le client, le preneur. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à titre de produits tirés des contrats de location.

7. Charges selon leur nature

Les charges sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017		2016	
	Combustible, redevances et autres coûts	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Combustible, redevances et autres coûts	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Combustible	81	—	11	—
Redevances et coûts de location des terrains	14	—	11	—
Tarifs de transport	2	—	1	—
Charges d'exploitation engagées	—	43	—	24
Autres charges d'exploitation	—	40	—	29
Total	97	83	23	53

8. Produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Les produits financiers liés aux filiales de TransAlta englobent les produits tirés des différentes participations qui, dans leur ensemble et au fil du temps, fournissent indirectement à la société des flux de trésorerie qui reflètent ceux de TEA, de TransAlta Wyoming Wind LLC et, en 2016, des actifs canadiens.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Produit d'intérêts tiré du placement en APOR de TEA	47	42
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées de TEA	5	3
Produits d'honoraires tirés des garanties indirectes au titre des obligations de TEA	22	23
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	6	28
Total des produits financiers liés à TEA	80	96
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés des actifs canadiens ¹	—	44
Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC	6	11
Total	86	151

1) Les actifs canadiens ont été acquis le 30 novembre 2016 (se reporter à la note 4 B)).

Les produits financiers sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés. Les profits et les pertes de change liés aux placements monétaires dans des filiales de TransAlta sont comptabilisés dans le profit ou la perte de change dans les comptes de résultat consolidés.

Le produit d'intérêts tiré du placement en APOR et en actions privilégiées de TEA représente le produit tiré des taux d'intérêt nominal moyens. La société perçoit également des honoraires sur une indemnité qu'elle fournit à l'égard des garanties de TransAlta et qui sont présentées à la note 25. Ultiment, ces flux de trésorerie sont déduits des montants de TEA sur lesquels repose le calcul des dividendes à verser par TEA à la société. Ce calcul comprend en général le résultat avant les intérêts, les impôts sur le résultat et l'amortissement, majoré des intérêts au comptant, montant net, et diminué des impôts et taxes au comptant, des dépenses d'investissement de maintien et d'autres ajustements. Les produits tirés de toutes les sources australiennes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change fixes suivants :

	2016	2017	2018	2019	Jusqu'au 30 juin 2020
Produit libellé en dollars australiens	0,96	0,96	0,94	0,94	0,94
Produit libellé en dollars américains	1,24	1,24	1,24	1,24	1,20

Le résumé des placements dans des filiales de TransAlta est comme suit :

Aux	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Placement en APOR	601	613
Placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	616	841
Placement en actions privilégiées de TEA	94	52
Total des placements dans des filiales liées à TEA	1 311	1 506
Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC	126	139
Total des placements dans des filiales de TransAlta	1 437	1 645

Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA

Les variations des placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA sont comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2017	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Total
Solde du placement au 31 décembre 2016	613	841	52	1 506
Placements additionnels	161	—	72	233
Rachat ³	(179)	—	(39)	(218)
Profits latents de change comptabilisés en résultat	6	—	—	6
Remboursement du capital ⁴	—	(42)	—	(42)
Dépréciation de placement	—	(137)	—	(137)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	(46)	9	(37)
Solde du placement au 31 décembre 2017	601	616	94	1 311

1) Le montant en capital aux 31 décembre 2017 et 2016 s'est établi respectivement à 620 millions de dollars australiens et 641 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 31 décembre 2017 et 2016 s'est établi respectivement à 86 millions de dollars australiens et 54 millions de dollars australiens.

3) Se reporter à la note 4.

4) Se reporter à la note 2 Q).

En raison de la décision de FMG de racheter la centrale de Solomon, la société a comptabilisé au cours du troisième trimestre une dépréciation de 114 millions de dollars au titre des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA. Même si la participation financière de la société dans l'entreprise australienne est fondée sur les flux de trésorerie nets sous-jacents des actifs australiens, la juste valeur du placement dans les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA ne diminue pas conformément aux actifs. La juste valeur est fondée sur les flux de trésorerie sous-jacents de l'entreprise australienne et subit l'incidence des taux de change et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation. Au fil du temps, la valeur comptable des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA a également été augmentée afin de refléter la baisse des taux d'actualisation. Depuis l'acquisition du placement en 2015, la centrale de Solomon a généré plus de 100 millions de dollars en flux de trésorerie disponibles.

Comme il est expliqué à la note 4, le 13 novembre 2017, FMG a signifié un avis alléguant la résiliation du CAÉ de la centrale de South Hedland. De l'avis de TransAlta, cet avis est invalide. Toutefois, la société a passé en revue les flux de trésorerie sous-jacents attendus au titre des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA en fonction des meilleures estimations de recouvrement par recours légal et d'autres moyens. Par conséquent, elle a comptabilisé une dépréciation de 23 millions de dollars au titre des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA au cours du quatrième trimestre de 2017.

Aux troisième et quatrième trimestres, les dividendes respectivement d'environ 28 millions de dollars et 14 millions de dollars sur les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA ont été considérés comme un remboursement de capital et non comme un revenu de dividendes. Se reporter à la note 2 Q).

Exercice clos le 31 décembre 2016	APOR ¹	Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA	Actions privilégiées de TEA ²	Total
Solde du placement au 31 décembre 2015	589	804	29	1 422
Placements additionnels	46	—	21	67
Profits latents de change comptabilisés en résultat	(22)	—	—	(22)
Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	—	37	2	39
Solde du placement au 31 décembre 2016	613	841	52	1 506

1) Le montant en capital aux 31 décembre 2016 et 2015 s'était établi respectivement à 641 millions de dollars australiens et 593 millions de dollars australiens.

2) Le montant en capital aux 31 décembre 2016 et 2015 s'était établi respectivement à 54 millions de dollars australiens et 32 millions de dollars australiens.

Les APOR ne confèrent pas le droit de vote et ont un rang subordonné à celui de toutes les dettes garanties et non garanties actuelles et futures de TEA, mais un rang supérieur à celui de toutes les autres catégories d'actions émises et en circulation du capital de TEA. La société a le droit de recevoir des dividendes en trésorerie sur les APOR. Les APOR sont assujetties au rachat obligatoire en totalité à leur date d'échéance ou avant, au gré de TEA. Les APOR sont libellées en dollars australiens. Les APOR sont classées à titre de prêts et créances dans les actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA libellées en dollars canadiens et émises par une autre filiale de TransAlta procurent des dividendes en trésorerie cumulatifs à taux variable, lorsqu'ils sont déclarés, d'un montant correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables de TEA. La société a désigné les actions privilégiées reflète à titre d'actifs financiers disponibles à la vente.

Les actions privilégiées de TEA ne confèrent pas le droit de vote et ont un rang subordonné à celui de toutes les dettes garanties et non garanties actuelles et futures de TEA, un rang subordonné à celui des APOR, mais un rang supérieur à celui de toutes les autres catégories d'actions émises et en circulation du capital de TEA. Les dividendes sont non cumulatifs et payables trimestriellement à un taux annuel de 7,4 %. Les actions privilégiées ont été désignées comme un actif financier disponible à la vente.

La société a estimé la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TEA au moyen de principales données d'entrée non observables comme la prévision à long terme de TEA dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 12 B) l) c). Les principales hypothèses à l'égard des principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur comprennent le taux d'actualisation et les flux de trésorerie trimestriels provenant des instruments et des honoraires sur les garanties. La prévision porte sur une période de 30 ans, conformément aux périodes de flux de trésorerie prévues. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables :

Données d'entrée non observables	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Taux d'actualisation	6,7 %	7,2 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 10,50 \$	Moyenne de 15,60 \$

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2017	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2016
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	4,6	7,3
	Augmentation de 10 points de base	(4,5)	(7,1)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	6,2	8,4
	Diminution de 1 %	(6,2)	(8,4)

Placement dans une filiale de TransAlta liée à TransAlta Wyoming Wind LLC

Le placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée à TransAlta Wyoming Wind LLC procure des dividendes en trésorerie cumulatifs à taux variable, lorsqu'ils sont déclarés, d'un montant correspondant plus ou moins aux résultats avant impôts et aux résultats nets distribuables du parc éolien du Wyoming de TransAlta. Les actions privilégiées ont été désignées comme disponibles à la vente, mais sont comptabilisées au coût (voir la note 12 B III)).

La variation du solde du placement est comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2017	Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC
Solde du placement au 31 décembre 2016	139
Rachat	(3)
Perte latente de change comptabilisée en résultat	(10)
Solde du placement au 31 décembre 2017	126

Le 30 novembre 2017, la filiale de TransAlta ayant émis les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC a racheté 22 888 actions pour un produit total de 3 millions de dollars.

9. Charge d'intérêts nette

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	38	36
Intérêts sur la débenture convertible	9	10
Perte sur le rachat de débentures non garanties	6	1
Autres intérêts nets ¹	3	1
Désactualisation des provisions (note 17)	2	1
Charge d'intérêts nette	58	49

¹) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et frais bancaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta étaient de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2016).

10. Impôts sur le résultat

A. Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochements des taux

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Résultat avant impôts sur le résultat	51	22
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(4)	(3)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	47	19
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	26,0	26,0
Charge d'impôts sur le résultat prévue	12	5
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :		
(Profits) pertes en capital non imposables	1	5
Réduction (recouvrement) de valeur des actifs d'impôt différé	—	(1)
Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	2	—
Différences au titre des taux prévus par la loi et autres taux	—	1
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B	(1)	38
Placement dans une filiale	36	4
Écarts au titre de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale	—	—
Revenu de dividendes non assujetti à l'impôt	(17)	(35)
Divers	5	4
Charge d'impôts sur le résultat	38	21

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Charge d'impôt exigible	6	5
Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs	2	—
Charge (recouvrement) d'impôt différé découlant de la réduction de valeur d'actifs d'impôt différé	—	(1)
Charge d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'impôt ou aux lois fiscales	—	1
Charge d'impôt différé liée à une différence temporaire relative au placement dans une filiale	—	4
Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la reprise des différences temporaires	30	12
Charge d'impôts sur le résultat	38	21

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Charge d'impôt exigible	6	5
Charge d'impôt différé	32	16
Charge d'impôts sur le résultat	38	21

B. États des variations des capitaux propres consolidés

Le montant total d'impôt exigible et différé lié aux éléments portés au crédit ou au débit des capitaux propres est présenté comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Recouvrement d'impôts sur le résultat lié aux :		
Frais d'émission des actions ordinaires	—	(2)
Recouvrement d'impôts sur le résultat présenté dans les capitaux propres	—	(2)

C. Composantes des passifs d'impôt différé nets

Les principales composantes des (actifs) passifs d'impôt différé nets de la société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2017	2016
Reports prospectifs de pertes d'exploitation et de pertes en capital nettes ¹	(128)	(172)
Immobilisations corporelles	352	363
Écarts de change sur la dette libellée en dollars américains	1	—
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	(2)	—
Passifs d'impôt différé nets	223	191

1) Les pertes d'exploitation nettes arrivent à échéance entre 2026 et 2037.

Aux 31 décembre	2017	2016
Actifs d'impôt différé ¹	(9)	(41)
Passifs d'impôt différé	232	232
Passifs d'impôt différé nets	223	191

1) Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu et les stratégies de planification fiscale. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la société.

11. Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle de la société comprend la participation de 17 % de Natural Forces Technologies Inc. dans le parc éolien de Kent Hills (unités 1, 2 et 3). Les informations financières résumées relatives au parc éolien de Kent Hills se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Résultats d'exploitation		
Produits des activités ordinaires	42	37
Résultat net et total du résultat global	26	20

Aux 31 décembre	2017	2016
Situation financière		
Actifs courants	43	4
Actifs non courants	425	202
Passifs courants	8	1
Passifs non courants	251	—
Total des capitaux propres	(209)	(205)

12. Instruments financiers et gestion du risque

A. Actifs financiers et passifs financiers – classement et évaluation

Le tableau suivant présente la valeur comptable et le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Valeur comptable au 31 décembre 2017

	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Disponibles à la vente ¹	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	20	—	—	20
Créances clients	—	116	—	—	116
Actifs de gestion du risque (courants)	1	—	—	—	1
Liquidités soumises à restrictions	—	30	—	—	30
Placements dans des filiales de TransAlta	—	601	836	—	1 437
Autres actifs	—	33	—	—	33
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	41	41
Dividendes à verser	—	—	—	59	59
Passifs de gestion du risque (courants)	4	—	—	—	4
Dette à long terme ²	—	—	—	1 043	1 043

1) Comprennent le placement dans TransAlta Wyoming Wind LLC comptabilisé au coût de 126 millions de dollars (100 millions de dollars américains) (voir la section B) III) de la note 12).

2) Inclut la partie courante.

Valeur comptable au 31 décembre 2016

	Prêts et créances	Disponibles à la vente ¹	Passifs évalués à la juste valeur	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	—	—	—	15
Créances clients	87	—	—	—	87
Placements dans des filiales de TransAlta	613	1 032	—	—	1 645
Passifs financiers					
Dettes fournisseurs et charges à payer	—	—	—	31	31
Dividendes à verser	—	—	—	49	49
Passif au titre des actions de catégorie B	—	—	384	—	384
Débeture convertible	—	—	—	215	215
Dette à long terme ²	—	—	—	827	827

1) Comprennent le placement dans TransAlta Wyoming Wind LLC comptabilisé au coût de 139 millions de dollars (103 millions de dollars américains) (voir la section B) III) de la note 12).

2) Inclut la partie courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction ordonnée entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, les justes valeurs sont calculées par la société d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de la société sont comme suit :

Aux	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III	Juste valeur Niveau II	Juste valeur Niveau III
Actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA ¹	—	616	—	841
Actions privilégiées de TEA	94	—	52	—
Passifs nets de gestion du risque	(3)	—	—	—
Passif au titre des actions de catégorie B	—	—	—	(384)

1) Excluent TransAlta Wyoming Wind LLC, car le placement est comptabilisé au coût.

I. Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base de la société classés dans le niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et les actions privilégiées de TEA évaluées et comptabilisées à la juste valeur, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit. La juste valeur des actions privilégiées de TEA est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument. D'autres informations sur ces évaluations sont présentées à la note 8.

TransAlta a recours à des contrats de gestion du risque lié aux produits de base au nom de la société. Ces contrats peuvent comprendre des transactions sur des produits de base pour lesquelles des données de marché observables ne sont pas disponibles ou des contrats dont la durée dépasse la période de négociation liquide où les prévisions au titre des prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée prévue du contrat. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies par le personnel de TransAlta en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation à la valeur prévue avec des données d'entrée reposant sur des données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, les volatilités ainsi que les corrélations entre les produits provenant des prix historiques, et/ou une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation.

TransAlta a une politique de gestion du risque lié aux produits de base qui régit ses activités de négociation pour compte propre et les opérations de couverture des produits de base entreprises pour le compte de la société, et qui définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux opérations liées aux produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés au titre de ces activités.

Les méthodes et procédures au titre de l'évaluation de la juste valeur de niveau III des produits de base sont établies par le service de gestion du risque de TransAlta pour le compte de la société. Les justes valeurs de niveau III sont calculées au moyen du système de gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques de TransAlta selon les données contractuelles sous-jacentes et les données d'entrée observables et non observables. L'établissement de données d'entrée non observables repose sur le jugement. Pour assurer la vraisemblance, les évaluations de la juste valeur de niveau III produites par le système sont passées en revue et validées par le Service de gestion du risque et le Service des finances de TransAlta. L'examen s'effectue officiellement chaque trimestre, ou plus souvent si les procédures d'examen et de surveillance quotidiens permettent d'identifier des variations non prévues de la juste valeur ou des changements dans les principaux paramètres.

II. Produits de base et autres actifs et passifs de gestion du risque

Les actifs et passifs de gestion du risque fondés sur les produits de base sont liés aux activités de négociation et à certaines activités d'impartition. Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés pour la gestion des encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, des dépenses d'investissement liées aux projets et de la dette, et ceux liés au financement des coûts de construction de la centrale de South Hedland (la convention d'apport).

Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat net.

Au 31 décembre 2017, les passifs nets de gestion du risque étaient de 3 millions de dollars (néant en 2016), qui se composaient d'autres passifs de gestion du risque de 2 millions de dollars et de passifs de gestion du risque liés aux produits de base de 1 million de dollars.

III. Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer, et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur présentée à la date des états de la situation financière consolidés en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur est comme suit :

Aux	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Juste valeur de niveau II	Valeur comptable	Juste valeur de niveau II	Valeur comptable
APOR	605	601	613	613
Prêt à recevoir ¹	38	38	—	—
Débeture convertible (composante passif)	—	—	216	215
Dettes à long terme ¹	1 019	1 043	831	827

1) Inclut la partie courante.

La juste valeur des APOR est déterminée au moyen d'une méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur des données d'entrée, y compris les taux d'intérêt et de change, et d'un taux d'actualisation reflétant les risques liés à TEA. La juste valeur de la débeture convertible est établie en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. La juste valeur de la dette à long terme et du prêt à recevoir est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

Le placement de la société en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta qui reflètent les résultats financiers et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC (voir la note 8) a été désigné comme étant disponible à la vente. La valeur du placement peut fluctuer en fonction de la variation de la juste valeur des unités membres de TransAlta Wyoming Wind LLC. Il n'y a pas de cours du marché pour un instrument identique dans un marché actif. Par conséquent, la société a établi que la juste valeur du placement en actions privilégiées ne peut être évaluée de façon fiable, les probabilités des différentes estimations ne pouvant être raisonnablement appréciées, notamment en raison du fait qu'il s'agit d'un placement dans des titres de partie liée. Le placement en actions privilégiées est donc évalué au coût. La société prévoit réaliser la valeur du placement au fil du temps et d'un commun accord avec TransAlta.

IV. Couvertures de flux de trésorerie

a. Gestion du risque de change

La société utilise des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères et de ses dépenses d'investissement liées aux projets libellés en monnaies étrangères et pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères.

Les montants notionnels et les justes valeurs liées aux contrats à terme sur la dette et les dépenses d'investissement liées aux projets libellés en monnaies étrangères sont comme suit :

Aux 31 décembre 2017			2016		
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Échéance
4 CAD	3 USD	2018	—	—	—
14 CAD	9 EUR	2018	—	—	—
—	—	—	26 CAD	20 USD	2018

Au cours du premier trimestre de 2017, la société a abandonné la comptabilité de couverture à l'égard de la couverture de flux de trésorerie de sa dette de 20 millions de dollars américains. Les profits cumulés dégagés sur la couverture de flux de trésorerie ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net puisque la dette a été remboursée en octobre 2017.

b. Incidence des couvertures de flux de trésorerie

Les montants avant impôts comptabilisés en 2017 dans les autres éléments du résultat global, puis reclassés relativement à la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie étaient constitués d'une perte de change de 1 million de dollars relative aux contrats de change à terme sur la dette en dollars américains. Aucune inefficacité importante n'a été comptabilisée.

V. Éléments autres que de couverture

a. Contrats de change à terme

La société conclut régulièrement des contrats de change à terme afin de couvrir économiquement les flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères futurs pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas considérée. Ces éléments sont classés comme détenus à des fins de transaction, et les variations de la juste valeur liées à ces opérations sont comptabilisées en résultat net.

Les notionnels en cours et les justes valeurs qui sont associées à ces contrats à terme sont comme suit :

Aux 31 décembre		2017		2016			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Passif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Passif à la juste valeur	Échéance
26 CAD	20 USD	(1)	2018	10 CAD	8 USD	—	2017
27 USD	34 CAD	—	2018	14 USD	18 CAD	—	2017-2018
44 AUD	42 CAD	(1)	2018	—	—	—	—
43 CAD	44 AUD	—	2018	—	—	—	—

b. Convention d'apport

En 2015, la société a conclu une entente de couverture économique avec TransAlta liée à son engagement de financer les coûts de construction de la centrale de South Hedland libellés en dollars australiens. Le taux de change du dollar australien a été établi à 0,9684 dollar canadien. Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service et, au cours des troisième et quatrième trimestres de 2017, la société a financé les derniers coûts de construction. Par conséquent, il a été mis fin au programme de couverture économique.

Les notionnels en cours et les justes valeurs sont comme suit :

Aux 31 décembre		2017		2016			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance
—	—	—	—	231 CAD	239 AUD	—	2017

c. Produits de base

La société est partie à diverses transactions sur instruments dérivés et autres contrats qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, les actifs et passifs connexes sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentées dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations.

Au 31 décembre 2017, le passif à la juste valeur associé aux activités liées aux produits de base s'élevait à 1 million de dollars (néant en 2016). Les instruments dérivés sur produits de base en cours se présentent comme suit :

Type (en milliers)	2017		2016	
	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Électricité (MWh)	365	—	305	—
Gaz naturel (GJ)	—	899	385	2 553
Émissions (tonnes)	4	—	3	—

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers et des instruments dérivés

I. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la société à un risque commercial. La société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties des nantissements en espèces ou des lettres de crédit ou une assurance de tiers pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des opérations liées aux produits de base, la société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. Si les limites de crédit sont dépassées, la société exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière.

L'exposition directe au risque de crédit de la société est limitée, étant donné que la majorité de ses contrats de vente d'électricité sont conclus avec TransAlta, des gouvernements et des services publics de grande envergure qui exercent des activités soutenues. Par le passé, la société n'a eu aucun problème de recouvrement lié à ses créances, et le classement des créances par échéance est revu régulièrement pour assurer le recouvrement en temps opportun des montants dus à la société.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucune des créances facturées de la société n'était impayée depuis plus de 60 jours.

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 31 décembre 2017, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, y compris les expositions indirectes découlant du placement en actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA, se présente comme suit :

Composante	Montant	Facteurs clés de l'évaluation des risques
<i>Exposition directe</i>		
Créances clients	96	Environ 76 % des créances de la société sont attribuables à des contreparties ayant une note de première qualité. Au 31 décembre 2017, des créances de 22 millions de dollars sont à recevoir de TransAlta. TransAlta conserve des notes de crédit de première qualité auprès de trois agences de crédit. Au 31 décembre 2017, trois clients non liés comptaient chacun pour plus de 10 % du solde total des créances clients de tiers. La société a évalué que le risque de défaut lié à ces clients était minime.
Distributions à recevoir des filiales de TransAlta	15	Étant donné que la déclaration de dividende a été établie par des entités payantes et en tenant compte de la suffisance des fonds disponibles, le risque de défaut a été évalué comme étant minime.
Prêt à recevoir	38	La société a évalué que le risque de défaut lié à ce prêt était minime en raison de sa relation à long terme avec la contrepartie. Se reporter à la note 15 pour plus d'information sur ce prêt.
APOR	601	Les APOR constituent le financement à long terme le moins subordonné de TEA, tirant parti des contrats et des profils des contreparties de TEA.
Total - exposition directe	750	
<i>Exposition indirecte</i>		
Créances clients de TEA	102	Un client ayant une note de qualité inférieure comptait pour 64 % du solde total des créances clients de TEA.
Total	852	

II. Autres risques de marché

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres entraînerait une augmentation (diminution) de 7 millions de dollars des autres éléments du résultat global.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la société d'avoir accès au capital requis pour ses opérations de couverture du prix des produits de base, ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette et les activités générales du siège social. La société tient à maintenir une situation financière solide.

La société gère son risque de liquidité associé aux passifs financiers en utilisant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des marchés financiers et de sa facilité de crédit de tiers. La société gère son risque de liquidité associé à la dette à long terme en élaborant et en révisant les plans de financement externes à long terme qui reflètent les plans d'affaires et la disponibilité de capitaux sur le marché. Au 31 décembre 2017, la société se conformait à toutes les clauses restrictives financières relatives à sa dette.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la société :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	41	—	—	—	—	—	41
Dette à long terme	250	49	51	78	54	570	1 052
Passifs nets de gestion du risque	3	—	—	—	—	—	3
Intérêts sur la dette à long terme ¹	39	31	29	27	25	108	259
Dividendes à verser	59	—	—	—	—	—	59
Total	392	80	80	105	79	678	1 414

1) Non comptabilisés à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés.

IV. Risque de change

La société court des risques à l'égard de diverses monnaies, comme le dollar américain et le dollar australien, par suite des placements dans des filiales de TransAlta, et de l'euro en raison des dépenses d'investissement. Après la clôture du placement dans les actifs australiens, la société a atténué l'exposition accrue attendue au titre des flux de trésorerie libellés en dollars australiens et en dollars américains pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020 grâce à des ententes contractuelles avec TransAlta (voir les notes 4 et 8).

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,04 \$ (0,04 \$ en 2016) de ces monnaies par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre.

Aux 31 décembre	2017		2016	
Monnaie étrangère	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Profits au titre des autres éléments du résultat global ¹
Dollar américain	3	6	3	18
Dollar australien	15	23	22	31
Total	18	29	25	49

1) Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

V. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient si les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché, lesquelles peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt de la société.

La totalité de la dette à long terme de la société, à l'exception de sa facilité de crédit, qui est décrite à la note 16, inclut une dette portant intérêt à des taux fixes.

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt de la société est de minimiser la volatilité des flux de trésorerie en s'assurant que sa dette à long terme porte intérêt à des taux fixes, chaque fois que c'est possible.

VI. Risque lié au prix des produits de base

Le profil contractuel de la société réduit le risque lié aux prix des produits de base, la société vendant presque toute l'électricité produite en vertu de contrats à long terme.

13. Immobilisations corporelles

Les variations du coût des principales catégories d'immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé connexe sont comme suit :

	Production d'énergie hydroélectrique	Production d'énergie éolienne	Production de gaz	Pièces de rechange amortissables et autres	Total
Coût					
Au 31 décembre 2015	245	1 762	—	5	2 012
Ajouts	4	10	—	—	14
Acquisitions (note 4) ¹	23	72	633	13	741
Cessions et mise hors service d'immobilisations	(1)	(2)	—	—	(3)
Révision et augmentation des frais de démantèlement	1	1	2	—	4
Transferts	—	—	(8)	6	(2)
Au 31 décembre 2016¹	272	1 843	627	24	2 766
Ajouts ²	2	18	16	2	38
Cessions et mise hors service d'immobilisations	(1)	(2)	—	—	(3)
Révision et augmentation des frais de démantèlement	3	4	8	—	15
Transferts	—	—	(3)	(8)	(11)
Au 31 décembre 2017	276	1 863	648	18	2 805
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2015	65	378	—	—	443
Amortissement	6	60	2	—	68
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(1)	—	—	(1)
Acquisitions (note 4)	8	22	302	—	332
Au 31 décembre 2016	79	459	304	—	842
Amortissement	8	64	31	—	103
Cessions et mise hors service d'immobilisations	—	(1)	—	—	(1)
Transferts	—	—	(8)	—	(8)
Au 31 décembre 2017	87	522	327	—	936
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2016 ¹	193	1 384	323	24	1 924
Au 31 décembre 2017	189	1 341	321	18	1 869

1) Retraitement de la valeur comptable nette initiale de certaines immobilisations corporelles liées à l'acquisition de la centrale de cogénération de Sarnia de l'exercice précédent.

2) Les ajouts aux immobilisations de production d'énergie éolienne comprennent un montant de 9 millions de dollars lié aux actifs en construction.

La société détient des installations de transport d'électricité pour le parc éolien de Kent Hills qui sont louées dans le cadre d'un contrat de location-financement. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable nette comprise dans les immobilisations de production d'énergie éolienne était de 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2016).

14. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-dessous :

	Contrats de vente d'électricité ¹	Logiciels	Total
Coût			
Au 31 décembre 2015	134	2	136
Ajouts	–	1	1
Acquisitions (note 4)	36	6	42
Transferts	–	1	1
Aux 31 décembre 2016 et 2017	170	10	180
Amortissement cumulé			
Au 31 décembre 2015	43	1	44
Acquisitions (note 4)	11	4	15
Amortissement des immobilisations incorporelles	7	1	8
Au 31 décembre 2016	61	6	67
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	2	10
Au 31 décembre 2017	69	8	77
Valeur comptable			
Au 31 décembre 2016	109	4	113
Au 31 décembre 2017	101	2	103

1) Comprennent les valeurs associées à certains contrats de vente d'électricité conclus dans le cadre de l'acquisition de Canadian Hydro Developers par TransAlta en vertu desquels le prix de l'électricité devant être livrée excédait le prix du marché.

15. Autres actifs

Le 2 novembre 2017, Kent Hills Wind LP, filiale de la société, a avancé un montant de 39 millions de dollars du produit tiré du financement de l'obligation du parc éolien de Kent Hills à son partenaire détenant une participation de 17 %. Le prêt non garanti porte intérêt à un taux de 4,55 %, le capital et les intérêts étant payables trimestriellement à compter du 31 décembre 2017, et arrive à échéance le 2 octobre 2022. La société peut à tout moment demander le remboursement de tout solde en cours afin de financer les dépenses d'investissement nécessaires à la construction de l'unité 3 dans le cadre du projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills. Au 31 décembre 2017, le solde du prêt à recevoir s'élevait à 38 millions de dollars. La partie courante de 5 millions de dollars est incluse dans les créances clients et la partie non courante de 33 millions de dollars est incluse dans les autres actifs.

16. Dette à long terme

A. Encours

Aux	31 déc. 2017			31 déc. 2016		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilité de crédit	27	27	2,75 %	—	—	—
Facilité de crédit consentie par TransAlta	—	—	—	15	15	2,88 %
Déventures non garanties ²	—	—	—	193	193	6,31 %
Obligation de la centrale de Pingston	45	45	2,95 %	45	45	2,95 %
Obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe	367	372	3,83 %	402	407	3,83 %
Obligation du parc éolien de New Richmond	146	148	3,96 %	153	155	3,96 %
Obligation du parc éolien de Kent Hills	256	258	4,45 %	—	—	—
Prêt de TEA ³	196	196	2,80 %	—	—	—
Prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens	6	6	—	19	19	—
	1 043	1 052		827	834	
Moins : tranche courante	(250)	(250)		(70)	(70)	
Total de la dette à long terme	793	802		757	764	

1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital.

2) Incluent 20 millions de dollars américains au 31 décembre 2016.

3) 199 millions de dollars australiens au 31 décembre 2017.

Déventures non garanties Le 12 octobre 2017, la société a procédé au rachat anticipé des déventures non garanties émises par sa filiale Canadian Hydro Developers à un taux de 6,3 %, pour un montant de 201 millions de dollars, composé d'un capital de 191 millions de dollars, d'une prime de rachat anticipé de 6 millions de dollars et d'intérêts à payer de 4 millions de dollars. Une perte sur le rachat de 6 millions de dollars a été comptabilisée et incluse dans la charge d'intérêts nette. Les déventures devaient venir à échéance en juin 2018.

L'obligation de la centrale de Pingston porte intérêt à un taux de 2,95 %. Les intérêts sont payables tous les semestres et aucun remboursement de capital ne doit être effectué avant l'échéance en mai 2023. L'obligation est garantie par l'installation hydroélectrique de Pingston dont la valeur comptable au 31 décembre 2017 était de 46 millions de dollars (47 millions de dollars en 2016).

L'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe porte intérêt à un taux de 3,834 %. Le capital et les intérêts sont payables tous les semestres jusqu'à l'échéance le 31 décembre 2028. L'obligation est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit principalement les parcs éoliens de Melancthon et Wolfe Island, dont l'ensemble de la valeur comptable s'élevait à 598 millions de dollars au 31 décembre 2017 (623 millions de dollars en 2016).

L'obligation du parc éolien de New Richmond, émise en juin 2016, porte intérêt à un taux de 3,963 %. Le capital et les intérêts sont payables tous les semestres jusqu'à l'échéance le 30 juin 2032. L'obligation du parc éolien de New Richmond est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit New Richmond Wind L.P., qui comprend principalement le parc éolien de New Richmond, dont la valeur comptable s'élevait à 193 millions de dollars au 31 décembre 2017 (200 millions de dollars en 2016).

L'obligation du parc éolien de Kent Hills, émise en octobre 2017, porte intérêt à un taux de 4,454 %. Le capital et les intérêts sont payables tous les trimestres jusqu'à l'échéance le 30 novembre 2033. L'obligation du parc éolien de Kent Hills est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de l'émetteur, soit Kent Hills Wind LP, qui comprend les unités 1, 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills, dont la valeur comptable combinée s'élevait à 201 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Prêt de TEA Le 9 novembre 2017, la société a emprunté 199 millions de dollars australiens auprès de TEA, une filiale de TransAlta. Le prêt porte intérêt au taux de référence Bank Bill Swap de l'Australie («BBSW») (le taux administré par l'«Australian Financial Markets Association») majoré de 110 points de base selon le taux BBSW trimestriel applicable. Le solde est exigible à vue ou le 31 décembre 2018, selon la première occurrence.

Facilité de crédit La société a une facilité de crédit consortiale consentie totalisant 500 millions de dollars, dont un montant de 473 millions de dollars était disponible au 31 décembre 2017. La facilité de crédit de 500 millions de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la société. Les taux d'intérêt sur la facilité de crédit varient selon le type d'emprunt effectué : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille tarifaire qui est habituelle pour pareille facilité. L'entente est pleinement consentie pour quatre ans et vient à échéance en 2021.

Dans le cadre de la nouvelle facilité de crédit, la facilité de crédit de 350 millions de dollars consentie par TransAlta a été annulée. La facilité a été obtenue aux fins générales de la société, y compris le financement des besoins courants au titre du fonds de roulement.

Prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens Le 30 novembre 2016, la société a acquis le fonds de roulement et certaines pièces de rechange amortissables et des fournitures des actifs canadiens auprès d'une filiale de TransAlta, financés par l'émission d'un prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens. Le prêt ne porte pas intérêt et le solde est exigible en 2018. À sa discrétion, la société peut rembourser la totalité ou une partie du prêt.

B. Restrictions

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Après avoir satisfait à certains critères relatifs aux distributions, test habituellement effectué trimestriellement, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Les restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du quatrième trimestre, ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la dette au premier trimestre de 2018. Au 31 décembre 2017, un montant en trésorerie de 14 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières (13 millions de dollars en 2016).

C. Liquidités soumises à restrictions

La société détient un montant de 30 millions de dollars de liquidités reçues dans le cadre du financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions seront libérées du compte de réserve pour la construction sous réserve du respect de certaines modalités, notamment la mise en service commerciale du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie détenue en dépôt ou de lettres de crédit. Au 31 décembre 2017, la société a choisi de recourir à des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

D. Remboursements de capital

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Remboursements de capital	250	49	51	78	54	570	1 052

E. Lettres de crédit

La société a une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 69 millions de dollars ont été émises au 31 décembre 2017 (néant en 2016). Des lettres de crédit sont émises à des contreparties dans le cadre de divers arrangements contractuels avec la société et certaines de ses filiales. Si la société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Tous les montants à payer par la société ou ses filiales en vertu de ces contrats figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et devraient être renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires.

17. Provision pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état est présentée ci-dessous :

	Démantèlement et remise en état
Solde au 31 décembre 2015	7
Acquisitions (<i>note 4</i>)	16
Désactualisation	1
Révisions des taux d'actualisation	4
Solde au 31 décembre 2016	28
Passifs réglés	(1)
Désactualisation	2
Révisions des taux d'actualisation	15
Solde au 31 décembre 2017	44

	Divers	Démantèlement et remise en état	Total
Solde au 31 décembre 2016	1	28	29
Partie courante	1	2	3
Partie non courante	—	26	26
Solde au 31 décembre 2017	—	44	44
Partie courante	—	2	2
Partie non courante	—	42	42

La société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état pour toutes les centrales à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état. La société estime à environ 189 millions de dollars le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaire pour s'acquitter des obligations de démantèlement et de remise en état entre 2029 et 2060.

18. Produits différés

Les produits différés sont constitués principalement d'un paiement reçu au titre d'une option de prolongation de la durée du contrat par l'acheteur dans le cadre d'un CAÉ. Ce montant est amorti selon le mode linéaire dans les produits des activités ordinaires sur la durée du contrat.

19. Débenture convertible

Dans le cadre du placement dans les actifs canadiens, la société a émis une débenture subordonnée non garantie convertible d'une valeur de 215 millions de dollars à TransAlta. La débenture comportait seulement des intérêts à un taux nominal de 4,5 % par année, payables semestriellement, à terme échu le 30 juin et le 31 décembre. Le 9 novembre 2017, la société a procédé au rachat anticipé de la débenture moyennant le versement d'un montant global de 218 millions de dollars, composé d'un capital de 215 millions de dollars et d'intérêts à payer de 3 millions de dollars. La débenture convertible devait arriver à échéance le 31 décembre 2020.

20. Passif au titre des actions de catégorie B

Au 31 décembre 2017, aucune action de catégorie B n'était en circulation (26,1 millions en 2016). Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service et, le 1^{er} août 2017, la société a converti les 26,1 millions d'actions de catégorie B en 26,4 millions d'actions ordinaires. Les actions de catégorie B ont été converties à un ratio supérieur à 1:1, car les coûts liés à la construction et à la mise en service du projet étaient inférieurs au montant convenu par la société et TransAlta aux termes de la convention d'apport modifiée. À la date de conversion, la valeur comptable du passif au titre des actions de catégorie B de 385 millions de dollars a été décomptabilisée, et les actions ordinaires émises à la conversion ont été comptabilisées au même montant.

21. Actions ordinaires

A. Autorisées et en circulation

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires donnent droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et comportent des droits, restrictions, conditions et limites que le conseil peut déterminer de temps à autre. Aucune action privilégiée n'a été émise.

La variation des actions ordinaires émises et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 est comme suit :

Aux 31 décembre	2017		2016	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant (en millions)	Actions ordinaires (en millions)	Montant (en millions)
Émises et en circulation au début de l'exercice	224	2 469	191	2 152
Émises à TransAlta	26	385	15	152
Appel public à l'épargne ¹	—	—	18	165
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	250	2 854	224	2 469

1) Déduction faite des frais d'émission après impôts de 8 millions de dollars pour 2016 (frais d'émission de 10 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 2 millions de dollars).

B. Dividendes

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la société sont fixés par le conseil.

Le tableau suivant présente les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2017 et 2016 :

Dividendes déclarés par action	Total des dividendes par action	Total des dividendes	TransAlta	Autres actionnaires
Exercice clos le 31 décembre 2017	0,91496	222	140	82
Exercice clos le 31 décembre 2016	0,95662	217	129	88

Le 2 novembre 2017, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 31 janvier 2018, le 28 février 2018 et le 29 mars 2018.

22. Information liée aux flux de trésorerie

A. Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Source (utilisation) :		
Créances clients	(25)	1
Dettes fournisseurs et charges à payer	8	6
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités	(17)	7

B. Variations des passifs liés aux activités de financement

	Au 1 ^{er} janv. 2017	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Divers	Au 31 déc. 2017
Débeture convertible	215	–	(215)	–	–
Dividendes à verser	49	–	(212)	222	59
Dette à long terme ¹	827	466	(249)	(1)	1 043
Total des passifs liés aux activités de financement	1 091	466	(676)	221	1 102

1) Inclut la partie courante. Inclut les entrées et sorties de trésorerie sur la facilité de crédit, montant net.

23. Capital

La société, en procédant à la gestion de son capital, vise à garantir sa capacité à soutenir ses activités quotidiennes et à honorer ses obligations financières, ainsi qu'à offrir des perspectives de croissance et à assurer des distributions stables et prévisibles aux actionnaires.

Les composantes du capital de la société sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2017	2016
Tranche courante de la dette à long terme	250	70
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles	(20)	(15)
	230	55
Dette à long terme	793	757
Débeture convertible	–	215
Passif au titre des actions de catégorie B	–	384
Capitaux propres		
Actions ordinaires	2 854	2 469
Déficit	(701)	(488)
Cumul des autres éléments du résultat global	8	45
Participation ne donnant pas le contrôle	36	35
	2 990	3 417
Total du capital	3 220	3 472

En 2017, la structure du capital de la société comprenait davantage de dette à long terme comparativement à 2016 en raison de la nature des transactions en 2017 qui ont été financées dans une plus grande mesure par la dette, surtout l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills. La société vise à appairer la dette à long terme amortissable avec les actifs dotés de contrats à long terme, tel que cela a été fait pour l'obligation du parc éolien de Kent Hills, conformément aux objectifs de gestion du capital de la société.

L'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe totalisant 372 millions de dollars (407 millions de dollars en 2016), l'obligation de la centrale de Pingston totalisant 45 millions de dollars (45 millions de dollars en 2016), l'obligation du parc éolien de New Richmond totalisant 148 millions de dollars (155 millions de dollars en 2016) et l'obligation du parc éolien de Kent Hills totalisant 258 millions de dollars (néant en 2016) sont assujetties aux restrictions financières habituelles qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des installations (voir la note 16).

Au 31 décembre 2017, TransAlta Renewables se conformait à toutes les clauses restrictives financières relatives à sa dette.

Les dividendes sur actions ordinaires de la société sont versés à la discrétion du conseil d'administration. Dans le cadre de la détermination du paiement et du niveau des dividendes futurs, le conseil d'administration considère le rendement financier, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les besoins sur le plan du financement des activités et de la croissance en regard du rendement à fournir aux actionnaires.

24. Entreprises communes

Les entreprises communes de la société aux 31 décembre 2017 et 2016 comprennent ce qui suit :

Entreprise commune	Propriété (en pourcentage)	Description
McBride Lake	50	Centrale éolienne en Alberta exploitée par la société
Pingston	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique exploitée par la société
Soderglen	50	Centrale éolienne en Alberta exploitée par la société

25. Engagements et éventualités

A. Contrats sur des biens et services

Dans le cours normal des affaires, la société conclut régulièrement des contrats pour l'achat de biens et de services et pour la location d'équipement. La société a en outre plusieurs ententes de service à long terme en vigueur pour la réparation et l'entretien des turbines de centrales éoliennes. De plus, la société a conclu une entente avec TransAlta à l'égard de services d'administration généraux.

Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces obligations contractuelles et d'autres obligations se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme ¹	Services d'administration généraux ²	Accès aux terrains et contrats de location	Contrats d'achat ³	Total
2018	28	20	2	5	55
2019	24	18	2	—	44
2020	41	19	2	—	62
2021	30	19	2	—	51
2022	14	20	2	—	36
2023 et par la suite	32	230	37	—	299
Total	169	326	47	5	547

1) Les ententes de service à long terme comprennent les contrats de location simple d'une valeur inférieure à 1 million de dollars par année.

2) Compte non tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Compte tenu de l'achat et du transport de gaz naturel.

B. Garanties

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, la société a conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par TransAlta à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). La société a convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, procédures, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par TransAlta relativement aux garanties de TEA, et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par TransAlta aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus. Au 31 décembre 2017, le total des montants garantis par la société s'élevait à 921 millions de dollars (925 millions de dollars en 2016).

À titre de contrepartie pour l'indemnisation, TransAlta est tenue de verser à la société le montant en dollars canadiens des frais du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toute garantie de TEA, sous réserve de la conversion à taux fixe décrite à la note 8.

C. Croissance

La société a engagé des dépenses futures de 27 millions de dollars liées au projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

D. Litiges

Dans le cours normal des affaires, la société pourrait être partie à des litiges. Même si la société n'est pas directement impliquée dans le litige en cours avec FMG concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés de la participation financière de la société dans les actifs australiens. En outre, FMG a retenu un montant d'environ 43 millions de dollars australiens d'impôt applicable au rachat de la centrale de Solomon. TransAlta a entamé des procédures visant à recouvrer l'impôt à payer par FMG en déposant et en signifiant un avis et une déclaration le 17 novembre 2017, et a fait une requête en jugement sommaire pour ce montant. L'audience est prévue le 23 mars 2018.

E. Procédure de règlement sur les pertes en ligne

TransAlta a été partie à une procédure de règlement sur les pertes en ligne, dont l'Alberta Utilities Commission («AUC») est saisie. L'AUC a conclu qu'elle a la capacité d'ajuster rétroactivement à partir de 2006 les charges liées aux pertes en ligne. L'AUC a donc demandé à l'Alberta Electric System Operator, entre autres choses, de réaliser les calculs rétroactifs nécessaires. Toutefois, les différentes décisions de l'AUC peuvent être portées en appel et contestées. L'AUC a récemment rendu une décision, pouvant être portée en appel, qui énonce la méthode à utiliser rétroactivement. Selon cette méthode, TransAlta a conclu que l'exposition maximale de la société aux charges rétroactives liées aux pertes en ligne n'est pas significative.

26. Opérations et soldes avec les parties liées

La société a conclu certaines ententes et opérations avec TransAlta, qui sont décrites ci-après.

A. Opérations avec les parties liées

Les opérations entre parties liées comprennent les produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 4). De plus, tous les instruments financiers et les instruments dérivés découlant des activités de la société sont conclus au nom de la société par une filiale de TransAlta.

Les principales opérations entre parties liées qui ne sont pas présentées ailleurs se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	38	37
Produits tirés des éléments écologiques ¹	–	3
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ² II)	17	16
Achats de gaz naturel III)	9	1
Cessions de swaps sur l'électricité (financiers) III)	4	–
Charge d'intérêts sur la débenture convertible	9	10
Frais d'optimisation des actifs ³	2	–
Profit de change réalisé sur la couverture économique de la convention d'apport	6	–
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties (note 9)	2	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie au moyen des informations de marché pour des instruments semblables, y compris les transactions historiques avec des tiers, les transactions étant examinées et approuvées par les membres indépendants du conseil d'administration.

2) Incluent la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming et, en 2017, les frais d'aménagement de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills présentés ci-après.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Toutes ces opérations sont liées à TransAlta ou à ses filiales.

I. CAÉ de TransAlta

La société a conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales. Les prix fixes sont rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation («IPC»). TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

II. Convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation (la «convention de services de gestion»)

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, la société verse à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»), rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'IPC. Ils augmenteront ou diminueront selon un montant équivalent à 5,0 % du montant de toute hausse ou baisse, respectivement, du BAIIA total de la société par suite de l'acquisition ou de la cession d'actifs par la société.

La société a versé à TransAlta des frais d'aménagement de 1 million de dollars à la conclusion du CAÉ avec Énergie NB relativement à l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. De plus, la société versera des frais initiaux de 2 millions de dollars à la mise en service de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, en remplacement de la tranche annuelle de 5 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de gestion.

TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprend en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel de la société. TransAlta est remboursée pour tous les frais et tous les coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux.

III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP («Sarnia»), filiale de la société, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMCO»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz de la centrale de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMCO. En contrepartie, TEMCO pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMCO par Sarnia au prix au comptant quotidien de l'indice NGX Union Dawn publié par le *Canadian Gas Price Reporter* («CGPR») le jour où le gaz est brûlé.

- TEMC achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia au prix de l'indice Dawn Daily le jour de l'achat.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia à des fins de couverture est acheté par TEMC au prix de l'indice Dawn Daily.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMC le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia à des fins d'activités pour compte propre.

De plus, Sarnia demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz naturel pris en nature par Union Gas chaque jour selon le prix au comptant quotidien du gaz naturel de l'indice NGX Union Dawn publié par le CGPR.

B. Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées incluent les placements dans des filiales de TransAlta présentés à la note 8, les actifs et les passifs de gestion du risque présentés à la note 12, le prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens et le prêt de TEA présentés à la note 16, et les garanties offertes par la société au nom de TransAlta et de TEA présentées à la note 25. Au 31 décembre 2016, les soldes impayés supplémentaires avec les parties liées incluaient la facilité de crédit, le prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens, la débenture convertible et les actions de catégorie B.

Les soldes importants avec les parties liées détenus auprès de TransAlta ou des filiales de TransAlta qui ne sont pas présentés ailleurs consistent en ce qui suit :

Aux 31 décembre	2017	2016
Créances clients et autres débiteurs	37	36
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	11	11
Dividendes à verser	37	29
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société I)	1	60
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société II)	105	58

I. Lettres de crédit

TransAlta a fourni des lettres de crédit au nom de la société. Tous les montants à payer par la société pour des obligations en vertu de contrats, auxquels les lettres de crédit se rapportent, figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et seront renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Aucun montant n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

II. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats de garantie connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

C. Services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et de la haute direction. Les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants fournis par les membres de la haute direction sont offerts par l'entremise de TransAlta et de ses filiales, et sont inclus dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La rémunération totale, composée des avantages du personnel à court terme concernant exclusivement la rémunération des administrateurs, qui comprend les honoraires et les jetons de présence et une composante de rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions différées et visant l'achat d'actions ordinaires sur le marché, s'est élevée à 1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (1 million de dollars en 2016).

27. Clients importants

En plus des produits tirés de TransAlta (voir la note 26), qui ont représenté 9 % du total des produits des activités ordinaires (14 % en 2016), les produits provenant d'un autre client (deux clients en 2016) ont excédé 10 % du total des produits des activités ordinaires de la société, soit 42 % des produits (37 % et 13 % en 2016).

28. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

La société comporte quatre secteurs à présenter qui sont décrits ci-après.

B. Résultat sectoriel et autres renseignements sectoriels présentés

I. Information sur le résultat

Exercice clos le 31 décembre 2017	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	201	18	191	—	410
Incitatifs gouvernementaux	18	—	—	—	18
Produits tirés des contrats de location	22	9	—	—	31
Total des produits des activités ordinaires	241	27	191	—	459
Combustible, redevances et autres coûts	11	3	83	—	97
Marge brute	230	24	108	—	362
Activités d'exploitation, d'entretien et	31	3	30	19	83
Amortissement	74	9	32	—	115
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	5	2	1	—	8
Résultats d'exploitation	120	10	45	(19)	156
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					86
Charge d'intérêts nette					(58)
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B					(2)
Profit de change					6
Dépréciation d'un placement					(137)
Résultat avant impôts sur le résultat					51

Exercice clos le 31 décembre 2016	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro-électrique - Canada	Gaz - Canada	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	172	21	20	—	213
Incitatifs gouvernementaux	18	1	—	—	19
Produits tirés des contrats de location	22	5	—	—	27
Total des produits des activités ordinaires	212	27	20	—	259
Combustible, redevances et autres coûts	10	3	10	—	23
Marge brute	202	24	10	—	236
Activités d'exploitation, d'entretien et	31	3	2	17	53
Amortissement	69	7	3	—	79
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	5	2	—	—	7
Résultats d'exploitation	97	12	5	(17)	97
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta					151
Charge d'intérêts nette					(49)
Perte de change					(35)
Variations de la juste valeur des actions de catégorie B					(142)
Résultat avant impôts sur le résultat					22

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne - Canada	Gaz - Canada	Total
Immobilisations corporelles	191	1 344	334	1 869
Immobilisations incorporelles	1	100	2	103

Exercice clos le 31 décembre 2016	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne - Canada	Gaz - Canada	Total
Immobilisations corporelles	193	1 390	341	1 924
Immobilisations incorporelles	2	107	4	113

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne - Canada	Gaz - Canada	Total
Acquisition d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	2	20	16	38

Exercice clos le 31 décembre 2016	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne - Canada	Gaz - Canada	Total
Acquisition d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	4	10	—	14
Immobilisations incorporelles	—	—	1	1

29. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 20 février 2018, la société a annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans. Les trois contreparties détiennent des notes attribuées par S&P d'au moins A+.

Le total des coûts des deux projets est estimé à 240 millions de dollars américains, environ 70 % de coûts seront financés en 2018 et la partie résiduelle le sera en 2019. La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019.

La société financera les coûts d'acquisition et de construction au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.